

DEPARTEMENT DU NORD**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de
LEZENNES****Arrondissement
de LILLE**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Objet : Tarification séjour Aînés 2026**Date de convocation :
Le 24 avril 2026**

Présents : Didier DUFOUR – Edouard BABIK - Ludovic CHRETIEN – Frédérique DESCAMPS – Michaël DESEURE – Cathy DONDEYNE – Alexis DUCHESNE – Aude DUDENKO - Farid FARAJI - Gaëlle GAUDRON – Marc GODEFROY – Franck LACMANS – Lucienne LAVOISIER – Quentin LEGER – Reinald LORIDAN – Cyril MIRABAUD - Raphaëlle MIRABAUD – Carole PETIT – Pascaline PREVOST – Jean SAGETTE – Stéphanie SAGETTE – Elodie STANASZEK

**Nombre de Conseillers
en exercice : 23****Absents excusés :**
Sandrine DEPLECHIN donne pouvoir à Jean SAGETTE**Nombre de Conseillers
Présents : 22****Absents :****Nombre de Conseillers
Votants : 23****Pour : 23
Contre : 00
Abstention : 00****Secrétaire de séance :** Edouard BABIK

Vu l'avis de la commission solidarité, aînés, santé du 09 avril 2026,

Madame Aude DUDENKO, Adjointe aux affaires sociales, à la solidarité, les seniors, la santé et la culture expose au Conseil le renouvellement de l'action volontariste en faveur de l'autonomie des seniors.

Pour rappel, ce projet reprend l'ensemble des actions menées par la municipalité en faveur de l'autonomie des seniors sur le volet sensibilisation et stimulation de l'activité physique et notamment par l'animation d'un atelier de prévention des chutes et l'organisation de « marches douces ». Dans ce contexte, et fort des expériences précédentes positives ; il est proposé d'organiser un nouveau séjour à Munster du 28

Septembre au 05 Octobre 2026 ouvert à tous(tes) les lezennois(es) et extérieurs de plus de soixante ans inscrit(e)s et participant aux actions de prévention. Le programme de ce séjour répond aux objectifs fixés dans le cadre du projet mené à travers les activités proposées.

Il est proposé, pour la participation au séjour, une tarification en concordance avec la grille de tarification 2026 du programme « Seniors en Vacances » de l'ANCV.

Tarif 2025 maintenu, à savoir :

- Participation de 350 € pour les aînés dont le revenu imposable est inférieur ou égal au revenu net imposable correspondant au montant repris dans la grille tarifaire ci-après en tenant compte du nombre de parts fiscales du foyer
- Participation de 550 € pour les aînés imposables dont le revenu imposable est supérieur au revenu net imposable correspondant au montant repris dans la grille de tarifaire ci-après en tenant compte du nombre de parts fiscales du foyer

Nombre de parts fiscales	1	1,5	2	2,5	3
Revenu net imposable Personne seule	17 066	22 814	28 563	34 313	40 060
Revenu net imposable Couple marié ou pacsé	--	--	32 199	37 948	43 696

Seuils d'imposition, Direction générale des finances publiques, déclaration des revenus 2024, brochure 2025.

En cas d'annulation de la participation au voyage, les frais d'annulation seront appliqués selon les règles et conditions d'annulation indiquées dans le contrat d'assurance souscrit par la commune pour l'ensemble du groupe. Ces conditions seront adressées à toutes les personnes inscrites.

Les activités d'encadrement sont prises en charge par la ville et la conférence des financeurs, le transport par la ville et les participants.

Il est précisé que le versement de la participation sera fractionné en trois versements afin de faciliter le paiement du séjour pour les participants.

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.



Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 04 MAI 2026

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 04 MAI 2026